

Caisse de pension Mikron
Rapport de gestion 2016
Version abrégée

Rendements réjouissants de 3,92%

Bien parée pour le futur L'année passée, la caisse de pension Mikron a obtenu des rendements réjouissants de +3,92% dans un environnement de placement difficile. Le nouveau règlement de prévoyance est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Les bases techniques de la caisse de pension Mikron sont à jour et l'augmentation des capitaux-épargne a été réalisée de notre propre initiative. Malgré cela, le degré de couverture est supérieur à la moyenne avec 114,6%.

Environnement de placement difficile L'année dernière a été marquée par deux résultats de vote et d'élection inattendus. Une faible majorité des électeurs britanniques a décidé en faveur de la sortie de l'Union européenne (Brexit), avec pour conséquence de brefs revers sur le marché des actions. L'élection de Donald Trump à la Présidence des États-Unis a également créé des incertitudes et des baisses de cours sur les marchés des actions.

La caisse de pension Mikron a réussi à obtenir une performance réjouissante de +3,92% dans cet environnement de placement volatil. Il s'agit d'un bon résultat comparé au rendement moyen de 3,36% des caisses de pension, avec un bilan total inférieur à 300 millions CHF (source: UBS SA). La contribution la plus positive à ce résultat réjouissant provient des actions des marchés émergents, suivies par les actions étrangères. Le rendement des placements immobiliers était également positif. Les placements dans les obligations ont été globalement légèrement négatifs, en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Intérêts sur les avoirs de vieillesse En 2016, les avoirs de vieillesse étaient rémunérés à +1,25%. Outre la rémunération ordinaire, une bonification spéciale de 17,3% sur le plan de base et de 13,5% sur le plan supplémentaire a été réalisée pour compenser la baisse du taux de conversion.

Pas de changement pour les rentes versées

En se basant sur le renchérissement en baisse et des engagements de rente en hausse suite à une espérance de vie supérieure, le Conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes.

Règlement de prévoyance 2017 La caisse de pension a posé les jalons lui permettant de continuer à proposer des prestations intéressantes au plus tôt. Le nouveau règlement de prévoyance est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet à la page 6.

Ajustements stratégie de placement Le contrôle périodique de la stratégie de placement a été réalisé au printemps 2016 par un expert. Eu égard aux modifications prévues du règlement de prévoyance et en tenant compte de l'environnement de placement, le comité de fondation a décidé d'ajuster la stratégie de placement en milieu d'année. Les investissements dans des obligations ont été réduits et ceux dans l'immobilier étranger augmentés. Les risques de change de la caisse ont également été réduits.

Financement stable de la caisse de pension Mikron

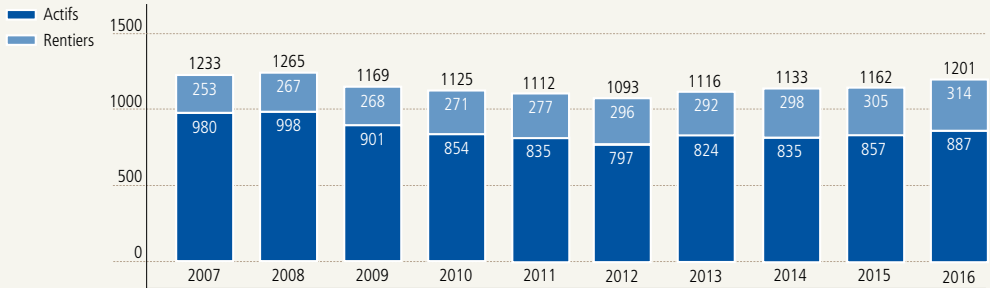
Au 31. décembre 2016, la caisse de pension Mikron présente un degré de couverture de +114,6% (contre 116,9% l'année précédente). La légère baisse du degré de couverture, malgré le bilan positif des placements de +3,92%, est principalement due à la baisse du taux d'intérêt technique à 2,0%, l'application des bases de la LPP 2015 et la bonification spéciale pour la compensation de la baisse du taux de conversion. En tenant compte de ces paramètres techniques, le degré de couverture de la caisse de pension Mikron reste supérieur à la moyenne.

Boudry, mars 2017

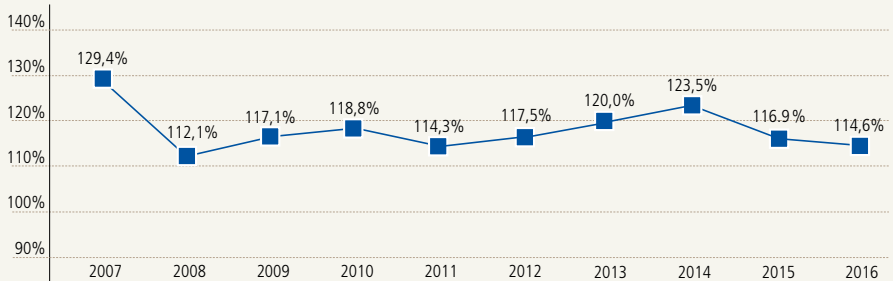
Martin Blom
Président du conseil
de fondation

Marco Zumwald
Directeur

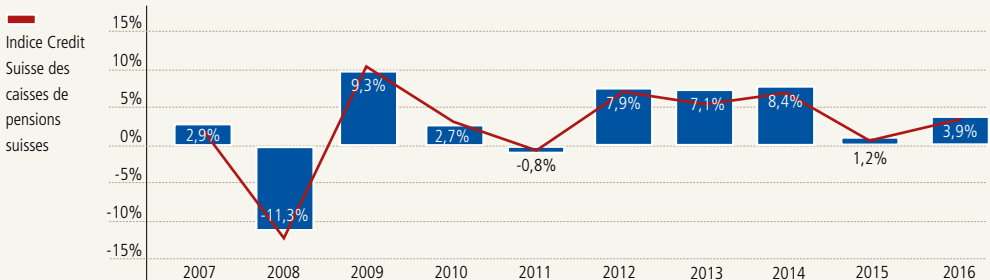
Evolution de l'effectif (en fin d'année)



Evolution du degré de couverture



Performance annuelle



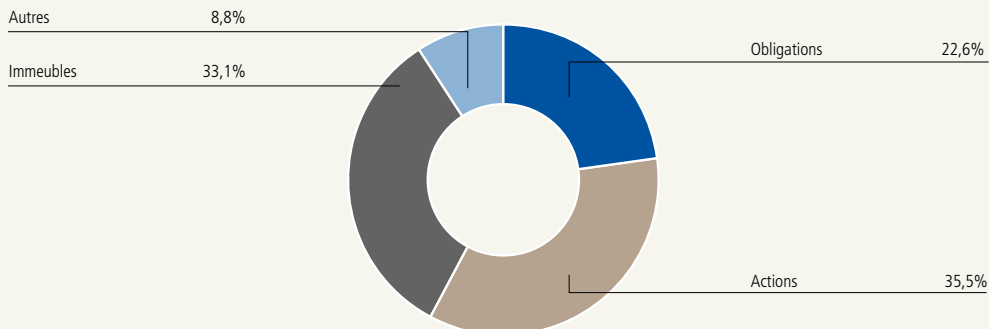
Bilan

Actifs (CHF)	31.12.2016		31.12.2015	
Placements à court terme	8'642'738	3,4%	9'876'434	4,0%
Obligations suisses	24'375'779	9,6%	24'490'516	10,0%
Obligations étrangères	18'886'419	7,5%	41'729'134	17,0%
Obligations Monde Corporates	13'923'847	5,5%	0	0,0%
Actions suisses	35'546'020	14,0%	35'928'803	14,7%
Actions étrangères	27'202'230	10,7%	32'871'488	13,4%
Actions étrangères hedged	20'471'268	8,1%	0	0,0%
Actions Emerging Markets	6'694'540	2,7%	6'149'962	2,5%
Participations immeubles en Suisse	50'423'225	19,9%	50'988'128	20,8%
Participations immeubles à l'étranger	16'266'363	6,4%	13'326'588	5,4%
Hedge Funds	128'250	0,1%	200'168	0,1%
Senior Loans	8'190'382	3,2%	7'834'838	3,2%
Insurance linked Securities	5'319'122	2,1%	5'191'695	2,1%
Immeubles suisses placements directs	17'299'000	6,8%	16'594'000	6,8%
Total actifs	253'369'183	100,0%	245'181'754	100,0%

Passifs (CHF)

Engagements	1'037'609		1'303'981	
Capital de prévoyance assurés actifs	122'640'712		110'569'996	
Capital de prévoyance retraités	89'894'534		73'823'732	
Provisions techniques	7'655'000		24'226'000	
Réserve de fluctuation de valeurs	32'141'328		35'258'045	
Capital de Fondation libre	0		0	
Total passifs	253'369'183		245'181'754	

Structure de la fortune 31.12.2016



Compte d'exploitation

(CHF)	2016	2015
Cotisations ordinaires et apports de libre passage		
Cotisations réglementaires	9'663'873	9'592'617
Apports de libre passage	3'085'943	2'820'112
Primes uniques de rachat et apports divers	436'427	542'007
Cotisations risqués et administratives assurés/employeur	-1'848'525	-1'820'543
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	11'337'718	11'134'193
Prestations réglementaires		
Rentes	-5'978'334	-5'597'576
Prestations en capital à la retraite	-2'274'632	-2'547'237
Remboursements de cotisations	-14'398	-10'348
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-4'530'529	-4'354'826
Prestations anticipées EPL et en cas de divorce	-756'433	-1'142'217
Dépenses relatives aux prestations et prestations anticipées	-13'554'326	-13'652'204
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance		
Constitution de capitaux de prévoyance	-28'141'518	-4'494'868
Dissolution/constitution de provisions techniques	16'571'000	-7'758'000
Charges d'assurance		
Cotisations risqués assurés et employeur	1'540'437	1'517'119
Contributions au fond de sécurité/prime stop loss	-90'204	-89'684
Résultat net de l'activité d'assurance	-12'336'893	-13'343'444
Placements		
Résultat des titres	3'410'494	3'198'074
Intérêts	-43'437	-15'406
Résultat net des investissements immobiliers directs	634'450	696'586
Gains/pertes sur titres	6'614'052	-18'083
Charges administratives des placements	-1'317'060	-1'302'926
Résultat net des placements	9'298'499	2'558'245
Cotisations administratives assurés/employeur	308'088	303'424
Autres produits	32'078	22'548
Frais généraux d'administration	-418'489	-369'436
Résultat d'administration/autres charges/produits	-78'323	-43'464
Dissolution et constitution réserve de fluctuation de valeurs	3'116'717	4'014'955
Résumé		
Résultat net de l'activité d'assurance	-12'336'893	-13'343'444
Résultat net des placements	9'298'499	2'558'245
Résultat d'administration/autres charges/produits	-78'323	-43'464
Dissolution et constitution réserve de fluctuation de valeurs	3'116'717	4'014'955
Excédent de charges/produits	0	-6'813'708

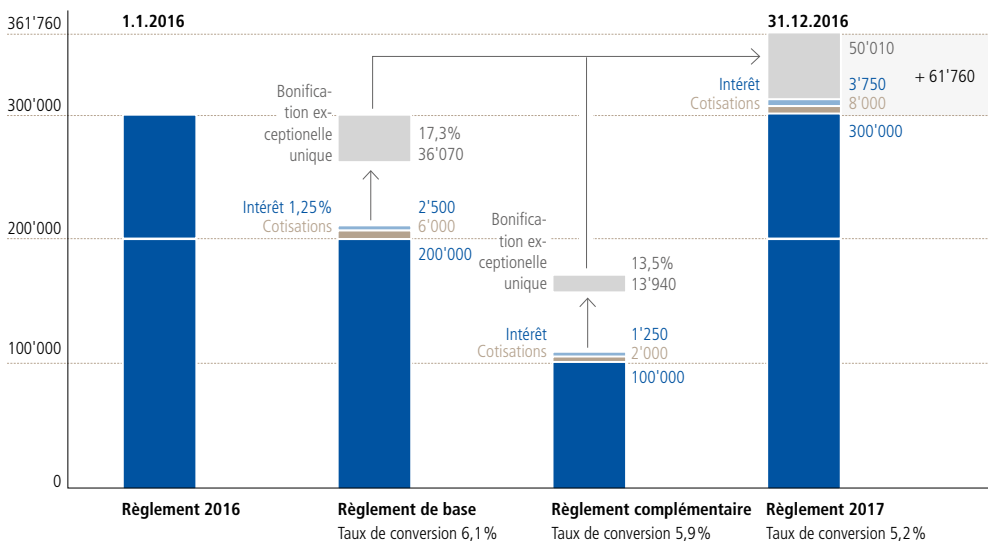
Prévoyance professionnelle (LPP)

Ajustements du règlement de prévoyance

L'augmentation de l'espérance de vie et les taux d'intérêt très bas représentent de grands défis pour toutes les caisses de pension. Le conseil de fondation de la caisse de pension Mikron a pris ses responsabilités envers ses destinataires et décidé des mesures suivantes à compter du 1^{er} janvier 2017:

- Baisse du taux de conversion de 6,1% (plan de base) ou 5,9% (plan complémentaire) à un taux harmonisé de 5,2%.
- Octroi d'une bonification spéciale de 17,3% (plan de base) ou 13,5% (plan complémentaire) pour compenser la baisse du taux de conversion.
- Regroupement des plans de base et complémentaire au 1^{er} janvier 2017.
- Augmentation des cotisations d'épargne, réduction des contributions risquées sur la base de la bonne sinistralité.
- Assurance du dédommagement variable (bonus) dans un plan d'assurance séparé. Les capitaux vieillesse en résultant ne peuvent être utilisés que sous forme de capital.
- Flexibilisation de l'âge de départ à la retraite: les assurés peuvent partir à la retraite jusqu'à maximum 5 ans après l'âge ordinaire (hommes: 65 ans, femmes: 64 ans). Le départ à la retraite jusqu'à maximum 5 ans avant l'âge de retraite ordinaire ne change pas.
- Possibilité de retraite partielle (versement partiel de la rente de vieillesse ou d'un capital) et poursuite du travail à temps réduit.

Composition bonification spéciale plan de base (CHF) et complémentaire 17,3%/13,5%



Membres

	1.1.2017	1.1.2016
Affiliés actifs		
Hommes	772	761
Femmes	115	96
Total	887	857
Bénéficiaires de rente		
Rentes de vieillesse	192	182
Rentes d'invalidité	23	24
Rentes de veuves/veufs	74	76
Rentes pour enfants	25	23
Total	314	305

Organes

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Martin Blom, président
Jean-Charles Authier
Rolf Rihs
Claudio Libotte

Entreprise

Mikron Management AG
Mikron SA Boudry
Mikron SA Boudry
Mikron SA Agno

Représentants des employés

Christian Huguenin
Laura Bressa
Iris Ulrich (jusqu'au 31.12.2016)
Bernhard Frank (à partir du 1.1.2017)
Luigi Bello

Mikron SA Boudry
Mikron SA Agno
forteq Nidau AG
forteq Nidau AG
Mikron Tool SA

Organe de contrôle

Revisia AG, 2502 Bienne

Experts de prévoyance

Aon Hewitt SA, 2000 Neuchâtel

Financial Consulting

c-alm AG, 9000 Saint-Gall

Gérant

Marco Zumwald

Siège de l'administration

Caisse de pension Mikron
Route du Vignoble 17, 2017 Boudry

Téléphone

032 843 15 10

Fax

032 843 15 09

E-mail

mikron.pensionskasse@mikron.com

Site Internet

www.mikron-pensionskasse.ch



Caisse de pension Mikron
Route du Vignoble 17
2017 Boudry
Suisse
www.mikron-pensionskasse.ch

Parution en français, allemand et italien.

Texte: Caisse de pension Mikron, Boudry
Conception: Zoebeli Communications AG, Bern
Photos: Croci & du Fresne, Worblaufen
Impression: Herren Print AG, Nidau

Avril 2017, © Copyright Caisse de pension Mikron
Mikron® est une marque déposée de Mikron Holding AG, Bienne (Suisse).

 **MIKRON**